

CANNES

Le palmarès des dupes

MARCEL JEAN

La Palme d'or du 39e Festival de Cannes est allée, comme prévu, à *The Mission*, de Roland Joffe. Du coup, Sydney Pollack a prouvé qu'il était aussi dépassé en tant que président du jury que comme cinéaste.

Un palmarès extrêmement décevant pour une compétition qui, pourtant, était de très grande qualité. Avec *Thérèse* d'Alain Cavalier (France), *Sacrifice* d'Andrei Tarkovski (Suède), *Le Lieu du crime* d'André Téchiné (France) et *Down by Law* de Jim Jarmusch (États-Unis), la sélection offrait sa part de grands films. Mais les films de Cavalier et Tarkovski étant sans doute considérés trop difficiles, et ceux de Téchiné et de Jarmusch n'étant pas assez ambitieux et flamboyants, le jury a préféré couronner un film entre les deux, un film aux prétentions à la fois commerciales et artistiques.

Mais, comme on ne peut pas tout mal faire, le jury aura quand même eu assez de discernement pour donner le grand prix spécial du jury (deuxième prix en importance du festival) à Tarkovski pour son film *Sacrifice*. Tarkovski, malade, était représenté par son jeune fils (à qui le film était dédié) qui repartira les mains pleines. En effet, le prix de la meilleure contribution artistique est allé à Sven Nykvist, le directeur de la photographie du film. *Sacrifice* a aussi ramassé le prix du jury oecuménique (« pour sa vision poétique d'un monde menacé où l'homme recherche une dimension spirituelle pour survivre »), et celui de la Fédération internationale de la presse cinématographique (Fipresci) pour les films de la sélection officielle.

Voir page 10: Cannes

INTERNATIONAL

«PENTECÔTE CHAUDE» EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

Trois semaines après la catastrophe de Tchernobyl, la RFA a connu au cours du week-end ses plus violentes manifestations antinucléaires. Quelque 182 policiers et plus de 200 manifestants ont été blessés à Wackersdorf, en Bavière, le site d'une future usine de retraitement de combustibles irradiés. Page 5

ÉCONOMIE

PROFITS DES SOCIÉTÉS : DIMINUTION DE 7.6 %

Au terme du premier trimestre de 1986, il appert que les bénéfices des 130 principales sociétés canadiennes ont régressé de 7.6 % par rapport au premier trimestre de 1985. C'est la première fois depuis la fin de la récession en 1982 que l'on enregistre une baisse des profits en un trimestre au Canada. Page 11

CAMBIOR : UNE ÉMISSION RÉA INTÉRESSANTE

Le plus important appel public à l'épargne à survenir dans l'histoire du régime d'épargnes du Québec sera celui de Cambior, filiale de la Société québécoise d'exploration minière SOQUEM. L'émission peut atteindre \$ 150 millions et est admissible à une déduction de 75 % dans le cadre du RÉA. Page 11

Le silencieux

LA MUSIQUE militaire, dit-on, a un effet d'entraînement. Elle l'exerce aussi sur moi, en ceci que je m'en éloigne.

La grande méprise des imbéciles est de croire que les gens intelligents leur semblent beaucoup moins qu'ils ne le sont véritablement.

L'autodidacte est un individu qui cumule les fonctions de professeur et d'élève; tous deux se font la leçon mutuellement et au même rythme.

— ALBERT BRIE

Pretoria lance un raid contre l'ANC

■ LES FORCES SUD-AFRICAINES FRAPPENT AU ZIMBABWE, EN ZAMBIE ET AU BOTSWANA

JOHANNESBURG (AP, AFP, Reuter) — Les troupes sud-africaines ont attaqué, hier à l'aube, de présumées bases du Congrès national africain (ANC) à Gaborone, capitale du Botswana, et à Harare, capitale du Zimbabwe, deux pays voisins, ainsi que dans une localité proche de Lusaka, capitale de la Zambie.

C'est la première fois que l'Afrique du Sud mène des attaques simultanées contre plusieurs pays. C'est la première fois que l'Afrique du Sud mène une opération contre le Zimbabwe.

Le général Liebenberg, commandant en chef de l'armée de terre sud-africaine, a expliqué, hier à Johannesburg, que de petites unités de l'armée sud-africaine avaient attaqué avec succès un centre de l'ANC et une « base de transit terroriste » à Harare, ainsi qu'une autre « base de transit terroriste » à Gaborone.

Plus tard dans la journée, l'armée sud-africaine a annoncé que les forces de Pretoria avaient également attaqué à 9h (heure locale) un centre et un bureau d'information de l'ANC en Zambie, dans une localité dont le nom n'a pas été précisé, située à une vingtaine de kilomètres au sud de Lusaka et à 800 km de l'Afrique du Sud.

En fait, selon le président zambien, M. Kenneth Kaunda, l'aviation sud-africaine a visé un camp de réfugiés relevant du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, dans la région de Makeni, à une quinzaine de kilomètres du centre de Lusaka. Un Zambien et un réfugié sud-africain ont été tués. Huit à dix personnes ont par ailleurs été admises dans les hôpitaux.

À Harare, les Sud-Africains ont frappé au coeur même de la capitale, mitraillant et faisant sauter les bureaux de l'ANC au centre-ville ainsi qu'un au-

tre bâtiment de l'organisation dans la banlieue nord.

Le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, a annoncé hier soir l'arrestation de quatre suspects, dont il n'a pas précisé la nationalité. Les forces de sécurité du Zimbabwe, a-t-il ajouté, ont riposté lors de l'attentat, obligeant les attaquants à abandonner du matériel.

Le porte-parole du gouvernement, M. Justin Nyoka, a démenti les informations diffusées par la presse nationale selon lesquelles des personnes se trouvant à l'intérieur des installations attaquées au moment du raid avaient été enlevées.

C'est la première fois que l'Afrique du Sud reconnaît officiellement et publiquement avoir attaqué le Zimbabwe, l'ancienne Rhodésie.

En revanche, le raid contre Gaborone est le deu-

Voir page 10: Pretoria



M. Pieter Botha



Le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, s'est rendu hier au quartier général de l'ANC, à Harare, pour constater l'ampleur des dommages causés par l'attaque sud-africaine.

Les enseignants demandent une révision majeure de leur convention

■ LES SYNDIQUÉS RÉCLAMENT UNE DIMINUTION DE LEUR TÂCHE
■ LA PARTIE PATRONALE SE SATISFERAIT DU STATU QUO

JEAN-PIERRE PROULX

Les enseignants québécois veulent de nombreux changements dans leur contrat de travail. Le gouvernement et les commissions scolaires, eux, sont plutôt prêts à se satisfaire du statu quo. C'est ce qu'indique l'analyse des propositions que les parties se sont réciproquement soumises récemment, analyse qu'ont confirmée au DEVOIR des représentants des deux parties.

Aux yeux du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires, les conditions d'exercice de la profession d'enseignant doivent avant tout assurer la « qualité de l'éducation ». Il suffit, pensent-ils à cet égard, de reconduire le décret de 1982 en tenant compte toutefois des nombreux amendements que les parties y ont apportés depuis.

Les enseignants, eux, estiment plutôt que leurs conditions de travail doivent d'abord leur permettre « d'assurer efficacement leurs fonctions ». Ils veulent en conséquence signer une convention très

largement renouvelée.

Nous avons rencontré, pour la partie syndicale, M. Hervé Bergeron, président de la Commission des enseignants et enseignantes des commissions scolaires (CECS). Cet organisme regroupe en cartel les syndiqués de la Centrale de l'enseignement du Québec, de l'Association des enseignants protestants et ceux de la Provincial association of catholic teachers. Du côté patronal, nous nous sommes entretenus avec M. Paul Chrétien, coordonnateur des négociations pour la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Le décret adopté en 1982 n'est plus le décret de 1982, explique M. Chrétien. Il a été amendé à de nombreuses reprises par la volonté des deux parties, insiste-t-il, et aussi tard que le 15 octobre 1985. « Le décret a reçu des assouplissements importants. La proposition patronale reflète le dernier cheminement des commissions scolaires. Compte tenu de ces amendements, le décret est très viable. Pour les commissions

Voir page 10: Enseignants

ANNONCÉE À LA MORT DE FERRON, LA DISSOLUTION DU PARTI N'ÉTAIT QU'UNE BLAGUE

Piqué par la droite, le Rhinocéros se réveille

FRANÇOIS BARBEAU

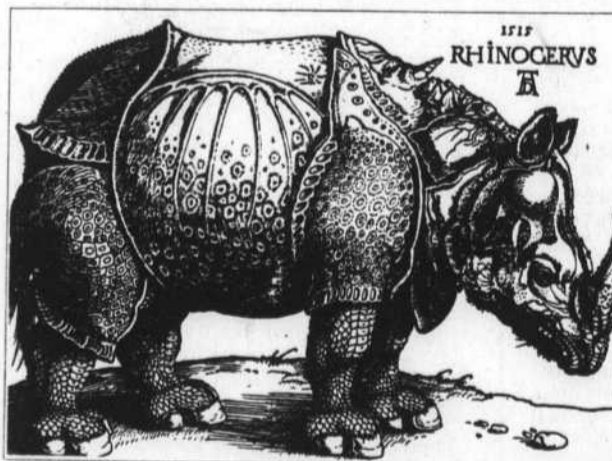
Quoiqu'on en pense, le Parti Rhinocéros n'est pas mort. La dissolution du parti, à la mort de son fondateur, le Dr Jacques Ferron, en avril 1985, n'était qu'une blague, que tout le monde a cru, sauf le directeur général des élections qui, d'Ottawa, a pris la peine d'appeler l'agent officiel du parti, M. Charles McKenzie, pour apprendre de sa bouche que le Rhinocéros avait tout simplement décidé d'une période d'hibernation.

Et voilà qu'avec le printemps, un ex-porte-étendard du parti, M. Laurent Ali (Ali-Baba), candidat dans Westmount-Saint-Henri en 1984, se met en tête de réveiller la bête qui sommeille, mais sans consulter les « autorités » du parti, MM. François « Yo » Gourd et Dominique Langevin.

C'est dans la très exotique ville de Kapuskasing qu'Ali-Baba veut sonner la trompette qui réveillera le rhinocéros, en sonnait en même temps les cloches à ceux qui se rebiffent là-bas contre le fait francophone.

En apprenant ce projet, M. Charles Mackenzie s'étonne de ne pas avoir été consulté. De notre côté, dit-il, nous n'avons pris aucune décision, et si une décision est prise à ce sujet, elle le sera à l'automne. Septembre, par exemple, pourrait être propice à un congrès de leadership. Une campagne électorale fédérale pourrait bien être déclenchée bientôt, avec les scandales qui ébranlent le Parti conservateur. Et si Nixon revient, on peut s'attendre à tout...

Personne ne nous a compris quand nous avons annoncé que le parti était enterré avec Jacques Ferron. La conférence de presse que nous avons convoquée à cette époque



l'avait été pour faire plaisir aux journalistes du Canada anglais, qui nous réclamaient une dernière blague à la mort du fondateur du parti.

Ali-Baba, derrière ses lunettes rondes, veut rescuer le Parti Rhinocéros, parce qu'il, dit-il, avec Bourassa et Mulroney, « c'est la farce politique totale, le retour au patronage, l'abolition des programmes sociaux qui avaient de la valeur, le retour d'un courant humaniste rétrograde en éducation ».

Sans la soupe qui offre le Parti Rhinocéros aux électeurs, il craint que « le vent de droite » n'ammène avec lui

des événements violents, voire sanglants.

Le Parti Rhinocéros, poursuit-il en se balançant dans son fauteuil, reste un parti qui va inciter les gens à réfléchir en ridiculisant la situation politique. Quand il se sera secoué de ses cendres, le Parti Rhinocéros modèlera plus ses critiques sur la Commedia dell'arte, cherchera plus à s'apparenter aux contes de Canterbury, au Décaméron, qu'au vaudeville auquel on a associé les loufoques candidats de ce parti aux récentes élections.

Pour lui, il s'agit d'un retour au Parti Rhinocéros tel que le concevait Jacques Ferron. Les prochains candidats Rhinocéros devront, selon lui, être « ubuesques, ionessiens ».

Laurent Ali, dans ses moments sérieux, est professeur de langue, dans sa propre école, ALIEF, l'Académie des langues indispensables, élémentaires et fonctionnelles.

Il ne s'est pas encore affublé du titre de Grand Rhinocéros, et il ignore aussi comment l'agent officiel du parti, Charles McKenzie, recevra son projet de ranimer le pachyderme. Ces préoccupations trop terre à terre ne l'empêchent pas de parler de ses éventuels candidats: un ancien premier ministre du Canada, quelques anciens premiers ministres provinciaux, un sénateur et d'ex-candidats vedettes du Parti Rhinocéros « en mal de publicité ». Et de nommer Raoul Duguay, Simone Chartrand, Gaston Miron. Chez les candidats, Laurent Ali-Baba Alié voit très bien comme candidat Pierre Foglia et, pourquoi pas, Pierre Péladeau. « Mais je ne lui en ai jamais parlé », avoue-t-il.

De toute façon, si les hautes instances de la Grande corne voient son projet d'un oeil torve, il lui suffira de s'instituer Nouveau Parti Rhinocéros.

Voir page 10: Rhinocéros



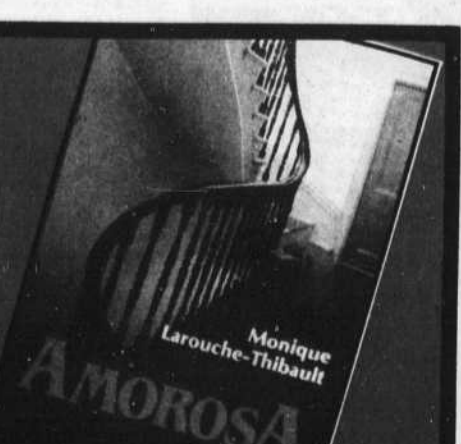
Monique Larouche-Thibault

AMOROSA

Cinq femmes se croisent, le temps d'une « intervention » dans une clinique. Cinq amoureuses de l'amour... Retrouvez la vivacité et l'ironie impitoyable qui avaient fait le grand succès de *Quelle douleur!*

En vente dans toutes les librairies à \$12.95

BORÉAL/Fiction



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pretoria

xième en moins d'un an. Une attaque menée en juin dernier contre des objectifs présentés comme des bases de l'ANC dans la capitale du Botswana avait fait plus de 12 morts. Le Lesotho et le Mozambique ont également été victimes d'attaques sud-africaines au cours des dernières années.

À chaque fois, Johannesburg a expliqué, pour justifier ses opérations, que les pays visés abritaient des « terroristes » de l'ANC, le mouvement de Nelson Mandela. Cependant, les pays voisins de l'Afrique du Sud, dont les économies dépendent étroitement de leur voisin blanc, nient les accusations sud-africaines.

« Les pays voisins ne peuvent pas plaider l'ignorance concernant la présence de terroristes sur leur territoire », a soutenu hier le général Liebenberg. « Il est évident que les mines et les armes russes ne peuvent être amenées en Afrique du Sud que par une seule route, celle qui passe par nos voisins. L'action menée contre les terroristes doit être considérée comme montrant la ferme résolution de la République d'Afrique du Sud d'utiliser tous les moyens à sa disposition contre les terroristes, où qu'ils puissent être. »

Johannesburg reproche à l'ANC, principale organisation de lutte armée contre le régime blanc de Pretoria, de n'avoir pas renoncé au recours à la violence alors que les dirigeants sud-africains « ont à plusieurs reprises dit leur détermination de combattre le terrorisme ».

Ces attaques coïncident avec les délicates négociations que mène actuellement une délégation de « sages » de Commonwealth afin de favoriser l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement de Pretoria et l'ANC. Les médiateurs tentent notamment de convaincre l'ANC de déclarer un cessez-le-feu en échange de la reconnaissance du mouvement par l'Afrique du Sud et de la libération de M. Mandela.

L'Afrique du Sud a pris le risque de compromettre la mission de bons offices du Commonwealth, en lançant trois raids punitifs sur de présumés bases de l'ANC.

On a d'ailleurs appris, de source bien informée, au Cap, que les « sages » du Commonwealth avaient décidé d'écourter leur séjour en Afrique du Sud en raison des raids. Cinq membres du groupe chargé d'une médiation entre le gouvernement de

Pretoria et ses opposants nationalistes noirs ont déjà quitté le Cap pour rentrer chez eux. Les deux autres leur emboîteront le pas, probablement aujourd'hui.

De son côté, le secrétaire général du Commonwealth, sir Shridath Ramphal, a qualifié d'« actes de guerre » les raids sud-africains et a demandé une réunion extraordinaire de la commission du Commonwealth pour l'Afrique australe dans les meilleurs délais.

« Les efforts de paix du Commonwealth sont allés trop loin au goût de Pretoria », a déclaré sir Shridath. « Pretoria répond de la manière la plus brutale à nos efforts visant à mettre fin à l'apartheid par des moyens pacifiques. (Le régime de Pretoria) a déclaré la guerre à la paix en Afrique australe. »

« Que faut-il de plus aux pays occidentaux pour se désengager d'Afrique du Sud et la mettre au ban de la société humaine, politiquement et économiquement ? » a demandé le secrétaire général du Commonwealth.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont vigoureusement condamné ces raids et les Pays Bas, président en exercice de la Communauté économique européenne, ont pris contact avec les pays membres de la CEE pour publier une déclaration commune.

Par ailleurs, des affrontements entre habitants du bidonville de Crossroads près du Cap et vigiles soutenus par les autorités sud-africaines qui font rage depuis vendredi ont fait au moins 14 morts a annoncé hier la police sud-africaine.

◆ Enseignants

scolaires, il s'agit d'un vécu satisfaisant.

Sauf exceptions, la proposition patronale ne cherche pas à « récupérer » des avantages consentis aux enseignants. Certains nous ont d'ailleurs reproché de « partir de notre point de chute », ajoute M. Chrétien. « Nous estimons notre position réaliste. »

En comparant le régime québécois de négociation avec celui des autres pays, poursuit-il, on a acquis la conviction que les champs de la négociation sont beaucoup plus larges qu'ailleurs. La proposition patronale constitue donc un effort pour ne pas l'élargir davantage.

Chez les enseignants, on voit les choses différemment. Les amendements au décret n'ont pas rempli les aspirations que le Conseil supérieur de l'éducation a soulevées dans son étude de 1984 sur la condition enseignante. Ils ont simplement permis d'éviter le pire. Le décret reste le décret et ne saurait remplacer une convention librement signée qui, explique le président de la CECS, M. Bergeron, constitue « la seule façon d'assurer la stabilité et la qualité du système d'éducation ».

On remet aussi en question la loi 37 qui, en juin 1985, a défini le nouveau cadre de la présente négociation. Elle répartit notamment les matières qui doivent être négociées localement et à la table centrale.

Le chapitre sur la tâche constitue le cœur de la convention collective des enseignants. Ceux-ci ont, à cet égard, placé leurs revendications sous le signe de l'autonomie professionnelle. Au net, leur fardeau quotidien se trouverait réduit. À tout le moins, leur marge de manoeuvre s'élargirait par rapport à la situation actuelle qui, par ailleurs, convient encore aux employeurs.

Ainsi, le MEQ et les commissions scolaires proposent de maintenir la semaine de travail à « 27 heures de travail au lieu assigné et aux moments déterminés pour chaque enseignant par la commission ou la direction de l'école », le tout dans un horaire hebdomadaire de 35 heures et une plage quotidienne de huit heures. Les enseignants proposent plutôt une « disponibilité auprès de la commission de 27 heures ».

« La notion de disponibilité plutôt que la notion de présence obligatoire, explique la CEQ, répond mieux à nos aspirations d'autonomie professionnelle et de travail plus efficace ».

Sur cette question, comme du reste tout ce qui touche la tâche, rien n'est cependant actuellement réglé. Les deux parties n'ont fait qu'un tour de piste pour s'expliquer leur position respective.

Au primaire, proposent les patrons, 23 des 27 heures seront réservées à la « tâche éducative » proprement dite, c'est-à-dire à « des activités en présence des étudiants ». Pour le reste, la direction des écoles pourra les affecter à d'autres tâches qui font partie des fonctions générales d'un enseignant. Les enseignants proposent plutôt une tâche éducative de 22 heures.

À l'intérieur de 23 heures, disent le MEQ et les commissions scolaires, le temps moyen dévolu à l'enseignement — les cours et les leçons — sera de 20,5 heures. Dans ce 22 heures, les enseignants proposent plutôt un « maximum » de 21 heures et un « temps moyen » de 20 heures d'enseignement.

Au secondaire, la « tâche éducative » serait, selon la partie patronale, de 20 heures — toujours à l'intérieur des 27 heures. Les enseignants réclament qu'elle passe à « 18 heures et 20 minutes ».

Les patrons proposent que les enseignants consacrent en moyenne « 17 heures et cinq minutes » à l'enseignement proprement dit et les enseignants demandent « 16 heures et quarante minutes ».

Les syndiqués réclament cependant qu'un minimum de 60 % de la tâche éducative soit consacrée à la prestation de cours. Les patrons ajoutent que ce 60 % réservé à des cours pourrait aussi comprendre « les activités étudiantes à l'horaire ».

Les deux parties proposent surtout une définition différente de la tâche éducative : pour les commissions scolaires, elle comprend seulement quatre éléments : les cours, la récupération, les activités étudiantes,

l'encadrement et les surveillances autres que les surveillances d'accueil et les déplacements.

Pour les enseignants, la tâche éducative devrait comprendre d'abord la tâche d'enseignement, laquelle se définirait non seulement par la prestation de cours mais par toute activité auquel participent à la fois l'enseignant et l'élève dans le temps que prescrit le régime pédagogique. Elle comprendrait aussi la récupération, l'encadrement, la surveillance, les activités à l'extérieur du temps prescrit par le régime pédagogique — si l'enseignant accepte de remplir —, la participation aux comités prévus par la loi ou la convention, les déplacements des enseignants itinérants, et les réunions multidisciplinaires pour l'enseignant affecté aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

En somme, dans les 23 heures réservées à la tâche éducative dans la proposition patronale, et les 22 heures consentis par les enseignants, ces derniers font entrer beaucoup plus d'éléments que la partie patronale.

La reconnaissance de l'autonomie professionnelle suppose aussi, du point de vue des enseignants, qu'ils puissent « choisir la démarche appropriée » aussi bien pour la préparation et la présentation des cours, des manuels (parmi les listes approuvées), du matériel didactique, des guides et du matériel pédagogique, de même que des méthodes d'évaluation des apprentissages, compte tenu des examens du ministère et de fin d'année.

Si, sur l'implantation de nouveaux programmes, la proposition patronale reconnaît aux enseignants le droit d'être consulté, ces derniers exigent plutôt des conditions préalables pour leur mise en oeuvre, notamment l'existence de matériel didactique et de manuels pour tous les élèves, le recyclage des professeurs et surtout la reconnaissance mutuelle que ces conditions sont bien remplies.

Les patrons proposent par ailleurs de consulter les enseignants s'ils s'agit d'apporter des changements aux bulletins des élèves. Les enseignants veulent en réduire le nombre de cinq à quatre. Cette matière est régie actuellement par le régime pédagogique et ne constitue donc pas en principe un objet de négociation.

Les enseignants revendiquent aussi de nouvelles règles pour l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage. Ils veulent voir les commissions scolaires se doter de politique à cet égard mais surtout s'assurer que cette intégration ne pourra se faire qu'en conformité avec cette politique. Les commissions scolaires sont prêtes à se doter d'une politique en la matière mais

sans faire de son existence une condition d'intégration des enfants aux classes régulières.

Autre demande capitale : le retour au ratio maître/élèves pour calculer le nombre d'enseignants à embaucher. On a remplacé cette technique en 1982 par celle du nombre maximum et moyen d'élèves par classe, technique que la partie patronale est prête à reconduire. Par exemple, au premier cycle du primaire, ce nombre maximum est de 27 mais ne doit pas dépasser 25 en moyenne dans l'ensemble de la commission. On demande à l'avenir d'engager au primaire « un enseignant par 21,29 élèves ».

Enfin, la CECS accorde beaucoup d'importance aux enseignants affectés à l'éducation des adultes. Les revendications à cet égard visent à « rendre ce secteur le plus comparable possible avec le secteur de l'enseignement régulier ». Actuellement, peu d'enseignants de ce secteur bénéficient de la permanence d'emploi. La partie patronale a consenti quelque 125 postes depuis 1982 et est disposée à reconduire cette entente.

◆ Rhinocéros

Ali-Baba se présentera dans la circonscription de Sainte-Marie et prédit d'ores et déjà qu'il se classera derrière le député Jean-Claude Malépart aux prochaines élections, et qu'aux élections suivantes, il sera élu. Le secret de son prochain succès électoral ? « Je ferai exactement comme Malépart : je vais m'inscrire dans un club de bowling, devenir membre du Kiwanis et assister à toutes les soirées mondaines, les noces, les baptêmes, les funérailles ». Autrement dit, je me comporterai exactement comme un candidat du Parti civique. ...

Ali-Baba représentait, ces dernières années, la tendance marxiste (Groucho) du parti, par opposition à la tendance lennoniste (John Lennon).

Rompant avec la tradition fédéraliste du Parti, Laurent Alié s'était présenté comme indépendant aux partielles de juin 1985 dans Bertrand, le Parti Rhinocéros n'étant pas reconnu comme parti officiel au Québec. Sous son véritable patronyme de Joseph Arthur Laurent Alié, son slogan était : « Dans Bertrand, pour le temps d'une paix, votez Joseph-Arthur ». Pour comble, Joseph-Arthur avait été, avec 402 voix, le candidat le plus populaire après Bourassa et Francine Lalonde.

Mais c'est au fédéral, où le Parti est toujours reconnu officiellement par le Directeur général des élections, que les Rhinocéros ont une lutte à livrer, insiste Ali-Baba. La raison d'être du candidat Rhinocéros

est toujours la même, ne pas être élu, pas plus que le fou du roi ne veut accéder au trône.

Encore à l'ébauche, le programme d'Ali Baba propose l'annexion des États-Unis au Canada, pour que le libre-échange s'établisse sur des bases canadiennes et provinciales, et aussi l'annexion de l'URSS au Canada, pour améliorer les relations Nord-Sud.

Fort de ces promesses, avec l'appui officiel des Verts d'Allemagne et l'éventuel appui du gouvernement de l'Islande, Ali-Baba est certain de n'être pas élu. Il pourra consacrer tout son temps à un autre de ses projets, le méissage du rhinocéros avec le caribou.

◆ Cannes

D'ailleurs, soulignons que le prix de la Fipresci pour les films des sections parallèles est allé au *Déclin de l'empire américain* du Québécois Denys Arcand, « pour la lucidité et l'humour de son évocation des problèmes de la vie privée en forme de pamphlet social ». Un prix largement mérité pour un film audacieux dont les Québécois devront vraisemblablement attendre la sortie à l'automne.

Le prix de la meilleure mise en scène est allé à *After Hours* de Martin Scorsese. Un prix incontestable pour un film dont la perfection de la mise en scène a été unanimement reconnue.

C'est un Alain Cavalier visiblement déçu, qui n'avait pas la souris facile, qui s'est vu remettre le prix du jury. Un bonbon pour un film qui méritait mieux. Cavalier, le favori du public cannois et de la presse française, en était venu à croire en ses chances de monter sur la plus haute marche du podium. Ces illusions se sont rapidement dissipées, car son prix lui a été remis dès le début de la cérémonie. Soulignons que *Thérèse* s'était aussi mérité une mention de la part du jury occuménique.

Les prix d'interprétation apparaissent comme très contestables. Ou-

bliant Catherine Deneuve, splendide dans *Le Lieu du crime*, et Kim Basinger, brûlante dans *Fool for Love* de Robert Altman, le jury a couronné, *ex-aequo*, Barbara Sukowa (*Rosa Luxemburg* de Margarethe von Trotta) et Fernanda Torres (*Parle-moi d'amour* du Brésilien Arnaldo Jabor). C'est couronner Sukowa pour un rôle assez quelconque, elle qui fut infiniment meilleure sous la direction de Fassbinder (*Lola*). Quant à Fernanda Torres, gageons que la présence de Sonia Braga, déjà actrice pour Jabor, au sein du jury, a pesé lourd dans ce choix.

Chez les hommes, Michel Blanc pour *Tenue de soirée* de Bertrand Blier et Bob Hoskins pour *Mona Lisa* de Neil Jordan sont les lauréats. De bien petites choses si on les compare à l'époustouffant Jon Voight qui tient *Runaway Train* d'Andrei Konchalovski à bout de bras. Voight a payé très cher le fait que le jury lui ait déjà décerné ce prix à l'époque de *Coming Home*.

La Caméra d'or (meilleur premier film) est allée à *Noir et blanc* de la Française Claire Devers, alors que pratiquement tout le monde attendait le réalisateur noir américain Spike Lee et son *She's Got a Gun*.

Donc, dans l'ensemble, un palmarès cafoilliant, à l'image de la cérémonie de clôture, qui frisait l'amateurisme. C'est *L'Amour sorcier*, troisième collaboration du cinéaste espagnol Carlos Saura avec le danseur Antonio Gades, qui est venu clore le festival. Malheureusement, le film fut une cruelle déception qui fera sans doute très mal aux amateurs de *Carmen* et de *Noces de sang*. Un échec sur lequel il n'est pas la peine de s'éterniser.

Ce 39e Festival de Cannes aura été l'année américaine, les Américains excellent à tous les niveaux, et particulièrement en démontrant l'étonnante vitalité de son cinéma indépendant. À ce chapitre, Jim Jarmusch, dont il faudra parler longuement du très beau *Down by Law*, se désigne d'emblée comme le chef de file des cinéastes de la génération des années 1980.

LE DEVOIR

VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE
SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS

842-9645

20 mai

par la PC et l'AP

1985 : Jérusalem libère 1.150 prisonniers palestiniens et libanais en échange de trois militaires israéliens capturés au Liban en 1982.

1983 : les États-Unis lèvent l'embargo sur la livraison à Israël de chasseurs F-16 imposé après l'invasion du Liban.

1982 : la première ministre Margaret Thatcher rejette les appels à la modération de l'ONU au sujet des Malouines alors que la Grande-Bretagne et l'Argentine semblent prêtes à en venir à l'affrontement armé.

1980 : à 58 pour cent, les Québécois votent « NON » lors du référendum sur l'ouverture de négociations en vue de leur souveraineté-association avec le reste du Canada. — En Grande-Bretagne, Margaret Thatcher déclare que la violence ne règlera pas la grève des mineurs, qui dure depuis dix semaines et qui est à l'origine d'affrontements qui se soldent par un mort, 300 blessés et 2.700 arrestations.

1979 : record de chaleur pour le mois de mai à Goose Bay, Terre-Neuve : 32,1 Celsius.

1977 : dernier départ de l'Orient Express, en service depuis 94 ans.

1974 : l'URSS conclut avec la Libye un accord prévoyant un accroissement des fournitures d'armes soviétiques à Tripoli.

1971 : à Montréal, Francis Simard est condamné à la détention à perpétuité pour le meurtre du ministre québécois du Travail, Pierre Laporte, survenu le 17 octobre 1970.

1970 : Accusés d'une tentative de détournement d'un avion de l'Aéroflot, neuf Juifs soviétiques, en jugement à Leningrad, sont condamnés à mort, des peines qui seront commuées en 15 ans de détention.

1967 : premier engagement entre des *Mig* et des avions américains dans le ciel du Nord-Vietnam : d'après les pilotes américains, cinq et peut-être six *Mig* sont abattus.

1965 : au moins 121 personnes perdent la vie dans l'écrasement d'un avion pakistanais près du Caire.

1964 : le général de Gaulle propose une conférence internationale pour rétablir la paix et la neutralité au Laos.

1961 : ouverture de la conférence d'Évian sur l'Algérie.

1943 : les États-Unis et la Grande-Bretagne ratifient le traité supprimant les droits d'extra-territorialité en Chine.

1936 : chute de neige mesurable (huit centimètres) la plus tardive, en 113 ans, sur Montréal.

1927 : Charles Lindbergh décolle pour tenter la première traversée de l'Atlantique en avion sans escale.

1917 : des mutineries éclatent parmi les troupes françaises en Champagne.

1875 : un groupe de 415 Écossais fondent Scotch Colony, près de Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick.

1816 : le premier bateau à vapeur fluvial, le *General Smyth*, quitte Saint-Jean pour Fredericton.

1799 : Bonaparte lève le siège de Saint-Jean d'Acce, défendu par les Turcs.

1586 : Christophe Colomb meurt en Espagne.

Vous prenez soin de votre entreprise,

laissez-nous prendre soin de vos opérations bancaires.

À titre de propriétaire d'une entreprise personnelle, comment trouver le temps d'assurer le succès de votre entreprise tout en faisant face à la complexité de vos transactions bancaires quotidiennes ?

La Banque de Montréal vous offre une solution à la fois simple et efficace : le Programme de comptes d'entreprises personnelles.

- Simplification de la gamme de produits
 - Réponse rapide aux demandes de prêt
 - Remplacement de la prise de garanties
 - Frais mensuels fixes
 - Uniformisation de la politique tarifaire
 - Spécialisation de la gestion des comptes
- Il s'agit d'un programme qui vous permet de consacrer moins de temps à vos opérations bancaires, au profit de la gestion de votre entreprise.

Toujours à l'écoute des entreprises personnelles, la Banque de Montréal a mis au point ce programme complet à leur intention. Chacun des services qu'il comprend est conçu de façon à répondre aux besoins particuliers des entreprises personnelles et atteste notre engagement à servir, aujourd'hui et demain, ce secteur important.

À la Banque de Montréal, nous sommes conscients que le succès des entreprises personnelles joue un rôle essentiel dans la croissance économique et financière du Canada.

Si vous cherchez le moyen d'améliorer la croissance de votre entreprise, adressez-vous à la banque qui vous permet d'y consacrer tout le temps voulu : la Banque de Montréal.

Communiquez avec votre directeur de comptes de la Banque de Montréal ou avec le centre d'affaires commerciales le plus près de chez vous.



Banque de Montréal

Au service des entreprises personnelles.